

Mesdames et Messieurs les Députés,

Dans quelques heures, l'Assemblée nationale s'exprimera sur les articles 15 et 17 du projet de loi de Finances pour 2015 qui prévoient une contribution des CCI à l'effort de redressement budgétaire pour un montant total très élevé de 713 millions d'euros.

Près de 100 amendements d'origine parlementaire ont été déposés pour améliorer les dispositions proposées par le Gouvernement à l'égard des CCI. Les initiatives viennent de tous les bancs de l'hémicycle : elles proposent un effort réaliste et équitable sur les ressources des CCI afin qu'elles continuent à assurer leur mission d'intérêt général au service de l'économie et des territoires.

Ce combat transpartisan en faveur des CCI, est un combat en faveur de l'investissement local, en faveur d'un accompagnement efficace des entreprises, en faveur de l'apprentissage.

Mesdames et Messieurs les Députés, les CCI de France comptent sur vous. Elles comptent sur votre mobilisation dans l'hémicycle pour prouver votre attachement aux entreprises qui maillent vos territoires.

Dispositions du PLF 2015 sur les CCI

L'article 15 (alinéa 18) prévoit ainsi une baisse des ressources fiscales affectées aux CCI de 17%, qui suit une baisse de 7% en 2014.

- Il s'agit d'une mesure inéquitable : aucun autre opérateur de l'Etat n'est autant mis à contribution ;
- Il s'agit d'une mesure anti-proximité, anti-efficacité, et anti-compétitivité : le pourcentage de baisse pérenne des ressources des CCI aura obligatoirement un impact lourd sur l'accompagnement des entreprises et l'offre des CCI.

L'article 17 prévoit un prélèvement de 500 millions d'euros sur les fonds de roulement des CCI, après un prélèvement en 2014 qualifié initialement d' « exceptionnel » pour un montant de 170 millions d'euros.

- Il s'agit d'une mesure anti-investissement local et dont le mode de prélèvement est discriminatoire. Ces fonds de roulement étaient destinés à financer des investissements sur plusieurs années : des appareils de formation (notamment en apprentissage), des équipements nécessaires au développement des entreprises et des territoires (ports, aéroports, pépinières d'entreprises, incubateurs...).